



AFRICAN COURT ON HUMAN AND PEOPLES' RIGHTS
COUR AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

B.P 6274 Arusha, Tanzania, Tel: +255 732 979506/9; Fax: +255 732 979503

Site internet: www.african-court.org Email: registrar@african-court.org

LANDRY ANGELO ADELAKOUN ET AUTRES C. RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

REQUÊTE N° 012/2021

RÉSUMÉ DE LA REQUÊTE

1. Le 22 mars 2021, Landry Adalakoun, Romaric Jésuskpégo ZINSOU et Angelo Fifamin Miguèle HOUETO (ci-après désignés « les Requérants ») ont saisi la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (ci-après désignée « La Cour ») d'une Requête introductive d'instance (ci-après désignée « la Requête ») dirigée contre l'Etat du Bénin (ci-après désigné « l'État défendeur »).
2. Les Requérants affirment dans la Requête que, le 28 avril 2019, dans « un contexte de vive tension », la République du Bénin a organisé des élections législatives auxquelles seulement deux partis politiques soutenant les actions du régime en place ont participé.
3. Ils soulignent que c'est dans cette atmosphère et « à la surprise générale » que les béninois ont constaté, le jour desdites élections, la coupure de l'internet sur toute l'étendue du territoire nationale.
4. Les Requérants précisent qu'à aucun moment, les citoyens béninois n'ont été avertis de cette coupure d'internet pour qu'ils puissent prendre des mesures qui s'imposaient.
5. Ils soutiennent que l'Etat défendeur a violé les droits à la liberté d'opinion et d'expression, impliquant le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit, protégés par l'article 19 de la Déclaration Universelle des droits de l'homme (DUDH).

6. Ils demandent à la Cour de dire et juger que la coupure d'internet lors des élections législatives du 28 avril 2019 au Bénin est une violation des droits de l'homme.

Pour toute autre question, veuillez contacter le Greffe par courriel, à l'adresse registrar@african-court.org

La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples est une juridiction continentale créée par les pays africains pour assurer la protection des droits de l'homme et des peuples en Afrique. La Cour est compétente pour connaître de toutes les affaires et tous les différends dont elle est saisie concernant l'interprétation et l'application de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et de tout autre instrument pertinent relatif aux droits de l'homme ratifié par les États concernés. Pour davantage d'informations, veuillez consulter notre site Web www.africancourt.org.